

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents :. Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Marianne HUREL à M. Philippe BAUMY, M. Hervé LHOMME à M. Frédéric MURA, Mme Solène MENNECIER à Mme Christelle TESSIER, Mme Marie COSTA à M. Gérard HUET.

Absents excusés : M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Madame Aline MERIAU, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY, Mme Vanessa CHABOURINE.

A été nommé secrétaire : M. Gérard HUET

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 JANVIER 2025 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 Janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

➤Liste des engagements :

Titres	Objet	Compte	Montant	Date
BABEE JARDIN	PRODUITS FERTILISANTS	60624	3 280.50 €	06/02/2025
PROMOSOFT	RENOUVELLEMENT LICENCES ANTISPAM VADE - PERIODE DU 03/04/2025 AU 02/04/2026	6156	1 923.60 €	13/02/2025
PROMOSOFT	RENOUVELLEMENT DES LICENCES M365 - PERIODE DU 25/02/2025 AU 24/02/2026	6156	4 200.84 €	13/02/2025
LA COMPAGNIE EM	SPECTACLE 24 MAI 2025 FAY'STIVAL	6232	1 860.44 €	13/02/2025
CIE LES PETITES MIETTE	SPECTACLE "CONVERSATION TACTILE" - FAY'STIVAL 2025	6232	1 500.00 €	13/02/2025
LES SERRES LANS	COMMANDE DU FLEURISSEMENT ANNUEL	6068	1 859.89 €	13/02/2025
TK ELEVATOR FRA	REMISE EN SERVICE ASCENSEUR ANCIEN EHPAD	611	1 985.52 €	13/02/2025
COBALYS ESPA	COMMANDE DE PRODUITS ESPACES VERTS - COQUE + MULCH + TERREAU	60624	1 649.60 €	15/02/2025
COBALYS ESPA	COMMANDE PRODUIT FERTILISATION FOOT	60624	1 640.94 €	15/02/2025
BOUHOURS	ENTRETIEN ANNUEL DES CHAUDIERES	6156	3 099.77 €	15/02/2025
BSE BUILDING SY	ETUDE THERMIQUE - FUTURE MAISON DE LA SANTE	2313	6 840.00 €	24/02/2025
LEMAIRE ENTREPR	EXTENSION MAISON DES LOGES - MACONNERIE COUVERTURE ET SOLS	21311	78 147.74 €	24/02/2025
ODION	EXTENSION MAISON DES LOGES - MENUISERIES PLAFONDS ET DOUBLAGES	2313	26 806.36 €	24/02/2025
BOURDIN PAYSAGE	Aménagement du site de la Moinerie	2128	115 560.00 €	26/02/2025
BOUHOURS	Electricité, plomberie extension MALO	21311	13 463.04 €	26/02/2025
QUIETALIS	CONTRAT DE MAINTENANCE DU 01/01 AU 31/12/2025 - RESTAURATION	6156	3 774.96 €	26/02/2025
DANSE PYRAMID	REPRESENTATION DU SPECTACLE "TRAJECTOIRES" - FAY'STIVAL 2025 - DEVIS N°16092024-S	6232	5 126.00 €	26/02/2025
INCA	MAITRISE D'OEUVRE - AMENAGEMENT LIAISON CYCLABLE ET PMR ENTRE NOUVEL EHPAD ET	2151	14 280.00 €	26/02/2025
INCA	MAITRISE D'OEUVRE - AMENAGEMENT D'UNE LIAISON CYCLABLE DU CARREFOUR AU CANAL	2151	11 400.00 €	26/02/2025
TPL	TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE - LOT N°1 - RUE DU PETIT PORT	2315	23 343.60 €	26/02/2025
CABINET SOUESME	MAITRISE D'OEUVRE - DETACHEMENT DE TERRAINS A BATIR - CHEMIN DES BOURRASSIERES	2315	8 664.00 €	26/02/2025
Total de la sélection			330 406.80 €	

Madame Christelle TESSIER demande si l'engagement de 115 560 € pour le terrain de la moinerie comprend tous les travaux.

Monsieur Frédéric MURA répond que le mobilier sera acheté en direct. Les plantations seront faites à l'automne. La mairie installera les bancs et les tables en direct. Tout sera en accès PMR avec du sable de Vignat qui est spécifique. Avant on utilisait du sable rouge qui se compacte mieux et s'entretient beaucoup plus facilement que le calcaire.

➤Droit de préemption urbain :

Le Maire, par délégation du Conseil Municipal en date du 15 juin 2017, a décidé de ne pas préempter sur les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

➤ Référence **01/2025**

Bâti sur terrain propre – 6 Route de Gourdet – AR 114

- Référence **02/2025**
Bâti sur terrain propre – 33 rue des Maisons Pavées – ZP 157 – ZP158 – ZP161
- Référence **03/2025**
Non Bâti – Rue de Reully (restitution de voie) – ZN 300
- Référence **04/2025**
Bâti sur terrain propre – 13 Clos des Plantes– ZP 324

2025-007 – Autorisation de programme des crédits de paiement pour l'aménagement d'une maison médicale

Monsieur Frédéric MURA explique que même si le budget a été voté par l'Etat, on ne sait pas trop ce qu'il va nous être demandé. On est toujours prudent dans nos recettes pour chiffrer ensuite nos dépenses. Concernant les impôts et taxes, nous pourrions espérer plus avec le développement de la ZAC. Le mot d'ordre est passé dans les services de limiter les dépenses de fonctionnement. Les frais de personnel également mais il faut tout de même remplacer les arrêts maladie de longue durée. Pour les emprunts, notre endettement diminue car des emprunts s'arrêtent. Les dotations de l'Etat baissent ce qui s'explique par l'augmentation du niveau de la commune via son potentiel financier. Les recettes des produits de service augmentent grâce au travail de la commission jeunesse. Les montants des subventions alloués aux associations sont stables par rapport à l'année dernière.

Concernant les investissements, cela concerne les immobilisations incorporelles : le PLU et les études. Pour le projet d'aménagement de la maison médicale, nous avons obtenu du département, une subvention de 200 000 € pour le fonds santé. La commune va aussi recevoir une subvention de la Communauté de Communes des Loges de 130 000 €. Sur le projet de la maison de santé, il faudra faire un emprunt qui se justifie car nous aurons 12 professionnels de santé qui paieront un loyer qui pourra payer l'annuité de l'emprunt.

L'estimation du désenclavement a été revu parce que des travaux complémentaires ont été demandés. Mais nous sommes sur de l'estimatif et nous espérons avoir de bonnes surprises. Nous avons rajouté des parkings et nous avons pu acheter un morceau de la parcelle des consorts PERROT. Nous n'avons pas suffisamment de places à l'ancien EHPAD et ces parkings seront juste en face de la venelle qui mène à l'EHPAD. Pour les travaux de l'extension de la Maison des Loges, la garderie périscolaire pour les élèves de maternelle doivent démarrer mi ou fin mars.

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel ;

Considérant que l'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné.

Considérant que le vote de l'autorisation de programme par le conseil municipal est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. En effet, ils sont votés chaque année et constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Considérant que chaque année le projet de budget est accompagné d'une situation au 1er janvier de l'exercice considéré des autorisations de programme votées antérieurement et de l'état de consommation des crédits correspondants. De même, au moment du vote du compte administratif, une annexe supplémentaire comporte la situation, arrêtée au 31 décembre de l'année, des autorisations de programme et des crédits de paiement.

PV 2025-02 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Vu la délibération n°2024-011 du conseil municipal du 15 février 2024 relative à la création d'une autorisation de programme 2024-001 et des crédits de paiement pour l'aménagement d'une maison médicale ;

Il est proposé au conseil municipal le bilan 2024 et la modification de l'autorisation de programme concernant l'aménagement d'une maison médicale et les crédits de paiement (AP/CP) suivants :

N° AP 2024 - 001	Montant de l'AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Etat initial	2 227 356,00 €	100 000 €	1 500 000 €	627 356 €	
Réalisé au 31/12/2024	2 227 356,00 €	23 535,60 €			
Etat modifié 2025-007	2 227 356,00 €	23 535,60 €	500 000 €	1 300 000 €	403 820,40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les modifications apportées à l'autorisation de programme ainsi que le bilan 2024 ;

Inscrit au budget principal 2025 les crédits de paiement correspondants ;

Décide de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

2025-008 – Vote du Budget Primitif Principal 2025

Monsieur le Maire présente le budget primitif principal de la commune pour l'année 2025.

Dépenses de fonctionnement

- Chapitre 011 - Charges à caractère général : 1 250 000 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 1 900 000 €
- Chapitre 014- Atténuation de produits : 63 000 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 215 000 €
- Chapitre 66 – Charges financières : 13 600 €
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 5 000 €
- Chapitre 68 – Dotations - provisions : 3 400 €
- Chapitre 023 – Virement à la section Investissement : 228 000 €
- Chapitre 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 300 000 €

Recettes de fonctionnement

- Chapitre 70 – Produit des services, du domaine : 550 000 €
- Chapitre 73 – Impôts et taxes : 1 940 000 €
- Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 1 313 000 €
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 130 000 €
- Chapitre 78 – Reprises sur amortissements et provisions : 3 000 €
- Chapitre 013 – Atténuations de charges : 30 000 €
- Chapitre 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 12 000 €

Dépenses d'investissement

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 97 900 €
- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 36 407 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 738 340 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 980 547 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : 12 000 €
- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 500 €

Recettes d'investissement

- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 150 000 €
- Chapitre 13 – Subventions d'Investissement : 7036 984 €
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 265 000 €
- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 228 000 €
- Chapitre 024 – Produits des cessions : 215 210 €
- Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 300 000 €

PV 2025-02 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

-Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 500 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote le budget primitif principal 2025 qui s'équilibre à la somme de 3 978 000 € en section de fonctionnement et à la somme de 1 865 694 € en section d'investissement tel que présenté ci-dessus et joint en annexe.

2025-009- Vote du Budget Primitif Assainissement 2025

Monsieur le Maire présente le budget primitif Assainissement de la commune pour l'année 2025.

Dépenses d'exploitation

-Chapitre 011 - Charges à caractère général : 19 900 €

-Chapitre 66 – Charges financières : 9 900 €

-Chapitre 023 – Virement à la section Investissement : 47 930 €

-Chapitre 042 – Opération d'ordre de transferts entre section : 160 000 €

Recettes d'exploitation

-Chapitre 70 – Vente de produits finis : 150 000 €

-Chapitre 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 87 730 €

Dépenses d'investissement

-Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 64 700 €

-Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 55 500 €

-Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 87 730 €

Recettes d'investissement

-Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 47 930 €

-Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 160 000 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote le budget primitif Assainissement 2025 qui s'équilibre à la somme de 237 730 € en section de fonctionnement et à la somme de 207 930 € en section d'investissement tel que présenté ci-dessus et joint en annexe.

2024-010 – Vote du Budget Primitif du service des eaux 2025

Monsieur le Maire présente le budget primitif du service des eaux de la commune pour l'année 2025.

Dépenses d'exploitation

-Chapitre 011 - Charges à caractère général : 5 000 €

-Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 43 450 €

-Chapitre 042 – Opération d'ordre de transferts entre section : 94 750 €

Recettes d'exploitation

-Chapitre 70 – Produit des services, ventes diverses : 130 000 €

-Chapitre 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 13 200 €

Dépenses d'investissement

-Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 10 000 €

-Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 40 000 €

-Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 865 000 €

-Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 13 200 €

Recettes d'investissement

PV 2025-02 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 790 000 €
- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 43 450 €
- Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 94 750 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote le budget primitif du service des eaux 2025 qui s'équilibre à la somme de 143 200 € en section de fonctionnement et à la somme de 928 200 € en section d'investissement tel que présenté ci-dessus et joint en annexe.

2025- 011 – Subventions aux associations 2025

Monsieur Frédéric MURA informe que dans le cadre d'une opération spécifique ou pour l'achat de matériel nouveau, la commune peut verser une subvention exceptionnelle.

Mme Christelle TESSIER précise que pour l'association de jumelage Fay-aux-Loges - Radicofani, la subvention concerne le financement d'une partie du voyage à Radicofani.

Pour l'association du « patrimoine des pompiers », cela concerne l'achat de batteries pour les camions.

Pour l'association « Atout voix », il s'agit de l'achat de nouvelles timbales.

Pour l'association « Ca danse à Fay », il s'agit de la participation pour le 31 décembre.

Pour l'association « Fay en transition », cela concerne une conférence.

Pour l'association « Fay oxygène », cela concerne une nouvelle activité : le cross fit.

Pour l'association « Faystorique », il s'agit de petit matériel comme imprimantes, plastifieuses....

Pour l'association « Les Macafé.s », cela concerne une scène ouverte une fois par mois.

Pour l'association « Pétanque », cela concerne l'augmentation du nombre d'équipement pour les nouveaux adhérents.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le travail de la Commission « Vie associative, communication, fêtes et cérémonies » du 19 février 2025,

Entendu l'exposé de Madame Christelle TESSIER, Conseillère municipale déléguée aux associations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Fixe comme suit les subventions attribuées aux associations :

Associations	Fonctionnement	Exceptionnelle	Dotations	Pour	Contre	Abstention	Elus ne prenant pas part au vote
AFLC	0,00-€	h	h	h	h	h	h
AJFR	0,00-€	1-000,00-€	3-915-€	18h	h	h	h
AMICALE-POMPIERS	600,00-€	h	h	16h	h	h	Mme-BOUCLET-et-M.-LHOMME
APEM	700,00-€	h	h	18h	h	h	h
ASS-Patrimoine-Pompier	500,00-€	865,00-€	h	18h	h	h	h
ASEP	1-100,00-€	h	h	18h	h	h	h
ATOUT-VOIX	1-200,00-€	2-000,00-€	h	16h	h	h	M.-MURA-et-Mme-YANG
BALLE-A-GRAIN	500,00-€	h	h	17h	h	h	Mme-TESSIER
Black-Magic	0,00-€	h	h	h	h	h	h
Ca-danse-a-Fay	500,00-€	200,00-€	h	18h	h	h	h
CIFAL	0,00-€	h	h	h	h	h	h
Club-des-Aînés	470,00-€	h	h	18h	h	h	h
Commune-Libre	0,00-€	h	h	h	h	h	h
Expression-des-loges	280,00-€	h	h	17h	h	h	Mme-COSTA
ESLF	2-500,00-€	h	h	16h	h	h	Mme-TESSIER-et-Mme-COSTA
Fay-en-Transition	650,00-€	375,00-€	h	17h	h	h	M.-GODET
Fay-Jazz	0,00-€	h	h	h	h	h	h
Fay-Oxygène	800,00-€	800,00-€	h	15h	h	h	Mme-TESSIER,Mme-COSTA,Mme-MENNECIER
Fay-scrabble	0,00-€	h	h	h	h	h	h
Fay'storique	500,00-€	370,00-€	h	17h	h	h	Mme-MENNECIER
Formes	250,00-€	h	h	18h	h	h	h
La-perche-Faycienne	0,00-€	h	h	h	h	h	h
Le-théâtre-des-loges	460,00-€	h	h	18h	h	h	h
Les-cheveux-d'or	300,00-€	h	h	17h	h	h	M.-GODET
L'île-enchanté-des-Bambins	170,00-€	h	h	18h	h	h	h
Les-Macafé's	500,00-€	500,00-€	h	18h	h	h	h
Mental-Arts-Magie	0,00-€	h	h	h	h	h	h
Métissages	350,00-€	h	h	18h	h	h	h
Tout-court	300,00-€	h	h	18h	h	h	h

PV 2025-02 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

UCAI	0,00 €					
US Basket	1 600,00 €			17		M. CROCHET
US Billard	0,00 €					
US Gym Volontaire	0,00 €					
US Modern Jazz	1 200,00 €			18		
US Pétanque	600,00 €	430,00 €		18		
US Tennis	1 200,00 €			18		
USC FAY Union Sportive	0,00 €					
TOTAL	17 230,00 €	6 540,00 €	3 915 €			
Loiret Nature Environnement	200,00 €					
Collège	3 255,00 €					
Coopérative école élémentaire	2 970,30 €					
Classe de cirque	966,00 €					
Coopérative école maternelle	1 738,00 €					
TOTAL GENERAL	36 814,30 €					

2025-012 - Tarifs spectacles 2025

Philippe BAUMY présente les tarifs proposés pour FAY'STIVAL 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les tarifs municipaux FAY'STIVAL ci-dessous :

Description	Prix (euros)
Gratuit Enfant < 13 ans	0 €
Tarif réduit 1 spectacle (13-18 ans + étudiants + demandeur d'emploi + titulaire d'une carte d'invalidité)	10 €
Tarif plein 1 spectacle	12 €
PASS Fay'stival complet 4 spectacles (13-18 ans + étudiants + demandeur d'emploi + titulaire d'une carte d'invalidité)	34 €
PASS Fay'stival complet (4 spectacles)	42 €

Fixe les tarifs pour les autres spectacles ou concerts payants ci-dessous :

- Enfant < 13 ans : gratuit
- Tarif plein : 10 €
- Tarif réduit (13-18 ans + étudiants + demandeur d'emploi + titulaire d'une carte d'invalidité) : 8 €

2025-013 – Dossier de consultation pour les travaux de désenclavement de la place du Souvenir

Monsieur Fabrice PELLETIER explique que certaines places de stationnement devant le monument aux morts seront condamnées et d'autres rajoutées dont une pour les Personnes à Mobilité Réduite. Des fourreaux pour borne IRVE (infrastructure de recharge pour véhicules électriques) sont prévus car le Département a pris la compétence mais n'a pas forcément les moyens à ce jour. On fait un square du côté de la rue du Général de Gaulle et un abaissement des murs. Le montant estimatif s'élève à 310 755 € HT – 372 906 € TTC.

Monsieur Frédéric MURA ajoute que c'est une belle réalisation avec beaucoup de verdure. Des arbres pourront être rajouter dans le cadre du dispositif « une naissance – un arbre ».

Monsieur Fabrice PELLETIER ajoute que la route n'est pas droite pour éviter une circulation trop rapide.

Madame Anne BOUQUIER demande si les travaux seront faits en 2025.

Monsieur Frédéric MURA répond qu'ils devraient commencer en avril ou en mai 2025.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le projet de désenclavement de la place du Souvenir est un projet de longue haleine qui arrive à son terme. Le cabinet INCA a été retenu pour réaliser le dossier de consultation des entreprises.

Les travaux sont estimés à 310 755 € HT soit 372 906 € TTC. La commission « aménagement du territoire » du 26 février 2025 est favorable à la réalisation de ces travaux.

La consultation des entreprises sera passée en procédure « marché à procédure adaptée ».

Entendu l'exposé de Monsieur Fabrice PELLETIER, Adjoint au Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le dossier de consultation des entreprises pour les travaux de désenclavement de la place du Souvenir,

Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation, selon la procédure des marchés à procédure adaptée,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents afin de permettre le bon déroulement de l'opération.

2025-014 – Choix d'un architecte pour la réhabilitation de l'ancien EHPAD

Monsieur Frédéric MURA explique que 14 cabinets d'architecture ont postulé et 4 ont été retenus. Une audition a été faite après la sélection sur dossier, le 14 février 2025. A l'issue de cette sélection, la Commission d'appel d'Offre propose de retenir le groupement Atelier POINVILLE.

Monsieur Jean-Philippe LECOINTE demande combien de temps va durer le chantier.

Monsieur Frédéric MURA répond que la durée est de deux ans jusqu'à l'achèvement des travaux. Ils nous ont dit que l'estimation leur semblait correcte contrairement aux autres. Et avec eux, nous n'avons pas eu de dérive financière sur le gymnase. Ils cherchent à faire des économies s'il y a des avenants. Il y avait aussi un autre très bon architecte mais plus cher.

Vu le Code des marchés publics ;

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération n°2024-072 du 17 octobre 2024 qui autorise M. le Maire à lancer la consultation,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres du 25 février 2025 qui propose de retenir l'offre du cabinet Atelier POINVILLE la plus économiquement avantageuse pour un montant total pour les missions de base (diagnostic et maîtrise d'œuvre) et les missions complémentaires : OPC : Ordonnancement, pilotage, coordination – SSI : Coordination des systèmes de Sécurité Incendie – STD : Simulation Thermique Dynamique – Décret tertiaire, pour un montant total de 171 828 € HT soit 206 193.60 € TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le choix de la Commission « d'appel d'offres »,

Décide de retenir l'offre du cabinet Atelier POINVILLE pour un montant de 171 828 € HT soit 206 193.60 € TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et le charge de régler toutes les formalités administratives nécessaires.

2025-015 – Demande du fonds de concours de la CCL pour le désenclavement de la place du Souvenir

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

PV 2025-02 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Vu la délibération n°2024-49 de la Communauté de Communes du 29 avril 2024 établissant le règlement des fonds de concours alloués aux communes par la Communauté de Communes,

Considérant que les travaux de désenclavement de la place du Souvenir correspondent à la nature des dépenses éligibles,

La commune de Fay-aux-Loges sollicite le fonds de concours de 50 000 € de la Communauté de Communes des Loges pour les travaux de désenclavement de la place du souvenir qui sont estimés à 330 755 € soit 396 906 € TTC.

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT
Travaux	310 755,00 €	372 906,00 €	ETAT : DETR	61 600 €
Maîtrise d'œuvre	20 000,00 €	24 000,00 €	Département	20 000 €
			CCL	50 000 €
			Autofinancement	199 155 €
Total	330 755,00 €	396 906,00 €	Total	330 755 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Sollicite le fonds de concours de la Communauté de Communes des Loges à hauteur de 50 000 € pour les travaux de désenclavement de la place du Souvenir,

Charge Monsieur le Maire ou son représentant de régler toutes les formalités utiles.

2025-016 – Demande de subventions– Appel à projet FIPD sécurisation des sites sensibles

Monsieur Frédéric PELLETIER explique qu'il faut sécuriser certains sites comme le pont canal, la place Radicofani, le terrain de la moinerie et la rue du Souvenir et l'église. Il faut créer un poteau pour porter les caméras au niveau de la place de Radicofani.

Madame Anne BOUQUIER intervient en disant qu'on avait dit qu'on devait faire un bilan pendant la 1^{ère} tranche. Le bilan n'a pas été fait. C'est un investissement important.

Monsieur Gérard HUET explique que la gendarmerie sollicite souvent la mairie pour visionner des images de la vidéosurveillance et on déplore le manque de caméras dans certains secteurs.

Madame Anne BOUQUIER ajoute que selon elle, ce n'est pas à la commune d'investir dans ce matériel mais à l'Etat. Les caméras font déplacer les dégradations. Elle est dubitative entre le coût et le bénéfice et ne veut pas financer ce nouvel investissement. Il est plus important de prioriser l'humain, le matériel devient vite obsolète.

Monsieur Fabrice PELLETIER explique qu'une caméra est installée au point d'apport volontaire et que cela permet de verbaliser les dépôts sauvages.

Monsieur Frédéric MURA ajoute qu'il est difficile de chiffrer les économies réalisées sur les dégradations évitées.

Madame Anne BOUQUIER rétorque que la délinquance est un problème mais qu'il faudrait plutôt la prévenir plutôt qu'injecter de l'argent pour la répression.

Monsieur Frédéric MURA répond que la « petite » délinquance est faite par des jeunes et malgré les actions menées par la maison des jeunes et par le service périscolaire, cela n'a pas fonctionné, c'est compliqué.

Madame Anne BOUQUIER demande comment la police municipale fonctionne ?

Madame Christelle TESSIER dit que les caméras de surveillance font partie de la prévention.

Monsieur Loïc CROCHET ajoute que c'est dissuasif.

Madame Anne BOUQUIER indique que toutes les études montrent que les caméras ne règlent pas la délinquance mais la déplacent.

Monsieur Frédéric MURA demande si sur des gamins « un peu limite », les caméras de surveillance pourraient les empêcher de « mal tourner ». On ne le saura jamais.

Monsieur Jean-Philippe LECOINTE ajoute que s'il y a des plaintes actuellement au niveau de la place du souvenir, on pourra voir si les caméras sont efficaces.

Monsieur Fabrice PELLETIER exprime son accord avec Madame Anne BOUQUIER, les caméras vont peut-être déplacer les incivilités.

Monsieur Frédéric MURA ajoute que les caméras n'agissent pas sur le fond.

Madame Anne BOUQUIER ajoute que des subventions peuvent être demandées sur la prévention de la délinquance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de l'appel à projet 2025 au titre du fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD) pour la sécurisation des sites sensibles 2025 doivent être déposées avant le 30 avril 2025,

La commune propose de présenter le projet de sécurisation de nouveaux sites pour un montant total de 32 599.85 € TTC.

Le montant des travaux s'élève à 27 166.54 € HT soit 32 599.85 € TTC réparti comme ci-dessous :

- Pont canal : 2 289 €
- Place Radicofani : 9 596.40€
- Terrain de la Moinerie : 7 455.16 €
- Rue du Souvenir + église : 13 259.29 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, avec une voix contre (Mme BOUQUIER) et une abstention (M. GUYARD) :

Adopte le projet de sécurisation des différents sites indiqués ci-dessus pour un montant total de 32 599.85 € T.T.C.

Adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	HT
Travaux	27 166.54 €	32 599.85 €	Etat FIPD	13 583 €
			Autofinancement	13 583.54 €
Total	27 166.54 €	32 599.85 €	Total	27 166.54 €

Sollicite une subvention de 13 583 € auprès de l'Etat au titre du fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD) pour la sécurisation des sites sensibles 2025, correspondant à 50 % du montant du projet,

Charge Monsieur le Maire de régler toutes les formalités.

INFORMATIONS

Le 29/03/2025, Voyage au cœur du territoire avec un tour des réalisations et des actions sur le territoire. Monsieur Bruno GUYARD informe que le 1^{er} café de quartier secteur Nestin – Route de Sully la Chapelle est prévu à l'usine du canal, le 08/03/2025.

Madame Aurore YANG dit que les ateliers de décoration pour le Faystival ont lieu les samedis après-midi, à la boutique éphémère.

Monsieur Philippe BAUMY explique que les travaux de réhabilitations du réseau d'eau potable sont finis à la Doronde et à la Maison des bois mais il y a beaucoup d'eau, il faut maintenant que les terrains sèchent. Le 2^{ème} secteur concerne la Chesnaie, la Mardelle, l'Anglochère, la Bourdonnière, les sols sont encore plus mouillés. Pour la 2^{ème} tranche qui concerne les Gabereaux, la route de Traînou et l'usage, on reçoit les offres demain. Monsieur Philippe BAUMY indique également que le camping devrait voir le jour prochainement.

Monsieur Frédéric MURA ajoute que les travaux vont commencer d'ici 15 jours avec le terrassement. Les cabanes légères seront livrées et montées en avril et la propriétaire espère pouvoir ouvrir en mai. Cet été, avec la semaine du cyclotourisme elle pourrait faire le plein. La sortie sera sécurisée avec des panneaux « cédez le passage » et un rond-point.

Madame Mariline BOUCLET demande si la gendarmerie est financée intégralement par la commune de Traînou.

Monsieur Frédéric MURA répond que la commune de Traînou a délibéré pour porter tout le projet. On attend le retour de la préfecture. Le maire de Traînou a fait une réponse à ses détracteurs.

La prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera :

- **Judi 27 mars 2025 à 20 heures, Salle du Conseil Municipal.**

La séance est levée à 22h30.

**Le Maire,
Frédéric MURA.**

